

L'Officier du Ministère Public
à
MAITRE DEHAN & SCHINAZI
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler :

Référence :
Rédacteur :

Maître,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1.AL.3. ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à
par procès verbal n° dressé par en date du avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
 - 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à , en date du
par procès verbal n° dressé par avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
 - 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1,AL.3. ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à , en date du
par procès verbal n° dressé par avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
 - 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à en date du
par procès verbal n° dressé par avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **032055 NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1.AL.3. ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.**
Infraction(s) relevée(s) à _____
par procès verbal n° _____ dressé par _____ en date du _____ , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : _____

- 1 fois **032055 NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1.AL.3. ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.**
Infraction(s) relevée(s) à _____
par procès verbal n° _____ dressé par _____ en date du _____ , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : _____

- 1 fois **032055 NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1.AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.**
Infraction(s) relevée(s) à _____
par procès verbal n° _____ dressé par _____ en date du _____ , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : _____

- 1 fois **032055 NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1.AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.**
Infraction(s) relevée(s) à _____
par procès verbal n° _____ dressé par _____ en date du _____ , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : _____

- 1 fois **032055 NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1.AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.**
Infraction(s) relevée(s) à _____
par procès verbal n° _____ dressé par _____ en date du _____ , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : _____

- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1.AL.3. ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à l'en date du
par procès verbal n° dressé par avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
 - 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1.AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à l'en date du
par procès verbal n° dressé par avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
 - 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1.AL.3. ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à l'en date du
par procès verbal n° dressé par avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
 - 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1.AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à l'en date du
par procès verbal n° dressé par avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
 - 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1.AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à l'en date du
par procès verbal n° dressé par avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à par procès verbal n° dressé par , en date du , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
 - 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à par procès verbal n° dressé par , en date du , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
 - 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à par procès verbal n° dressé par , en date du , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
 - 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à par procès verbal n° dressé par , en date du , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
 - 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à par procès verbal n° dressé par , en date du , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR
LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION
ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE
ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à , par procès verbal n° dressé par en date du avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR
LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION
ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE
ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à , par procès verbal n° dressé par en date du avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR
LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION
ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE
ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à , par procès verbal n° dressé par en date du avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR
LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION
ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE
ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à , par procès verbal n° dressé par en date du avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR
LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION
ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE
ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à , par procès verbal n° dressé par en date du avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1.AL.3. ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à :
par procès verbal n° dressé par en date du
avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
 - 1 fois **031091** STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UNE BANDE OU PISTE CYCLABLE ART.R.417-11 §I 8° B). ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.R.417-11 §II C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à :
par procès verbal n° dressé par en date du
véhicule(s) immatriculé(s) :
 - 1 fois **031089** STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UN TROTTOIR ART.R.417-11 §I 8° A), ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.R.417-11 §II C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à :
par procès verbal n° dressé par en date du
avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
 - 1 fois **031089** STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UN TROTTOIR ART.R.417-11 §I 8° A), ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.R.417-11 §II C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à :
, par procès verbal n° , dressé par , avec le(s) véhicule(s)
immatriculé(s) :

Après examen de votre réclamation et du procès-verbal, j'ai procédé au classement sans suite de cette (ces) contravention(s).

La Trésorerie Amende de Seine-Saint-Denis a été informée par nos services, de l'annulation de l'amende forfaitaire majorée.

Une demande de restitution de points a été transmise par nos soins au Ministère de l'Intérieur (le cas échéant).

Dans le cas où votre client(e) aurait effectué le règlement partiel ou total de cette majoration (à titre de paiement ou de consignation), il (elle) sera remboursé(e) ultérieurement par la Trésorerie Amende de Rosny-sous-bois.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à BOBIGNY, le 09/01/2026

**L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
Le Commandant de**

